

COVID 19 SEMAINE 17

La décision de poursuivre les activités non essentielles dans les usines Fareva obligent des milliers de salariés à sortir de chez eux pour se cotoyer dans les entreprises. C'est un risque pour eux et leurs familles. Cela va à l'encontre de l'effort général et surtout risque de donner du travail supplémentaire aux hôpitaux. C'est complètement irresponsable.

Les salariés qui veulent l'arrêt de l'activité ont, eux, le sens des responsabilité. Ils pensent à l'intérêt général et pas à leur profit avant tout.

La seule attitude responsable serait de fermer les activités non essentielles.

La semaine dernière, si des entreprises ont fermé, c'est le plus souvent sous la pression des salariés choqués par l'inconscience de leur patron. C'est ainsi que les paquebots de St Nazaire ou les moteurs d'avions à Réau ne sont plus fabriqués en ce moment.

Les chaînes d'automobiles se sont arrêtées fautes de pièces.

Les propriétaires de ces entreprises, eux auraient bien voulu continuer à fabriquer ces choses complètement inutiles dans la crise actuelle.

Pour quelles raisons l'Etat favorise le fonctionnement des entreprises non essentielles ?

L'activité des entreprises permet au patronat de continuer à faire des profits.

L'Etat est au service des patrons.

Depuis des années l'Etat déglingue les services hospitaliers.

Depuis des mois il imposait la réforme des retraites au lieu d'organiser la production massive de gel hydroalcoolique et de masques de protection, d'organiser le confinement actuel.

La protection sérieuse de la population passe après les mesures favorables au patronat.

Les « bonnes raisons economiques » pour la poursuite de l'activité.

Même si la crise du Covid 19 est inédite, le refrain reste le même : les sacrifices des salariés sont nécessaire pour des « raisons économiques ».

Les prétendus déficits, la concurrence et autres grands équilibres économiques mis à mal sont avancés pour masquer les milliards toujours utilisés dans la spéculation, (la crise actuelle peut rapporter gros). Les richesses existent, elles doivent servir à tous et pas être monopolisées par la minorité de capitalistes.

L'indemnisation en cas d'arrêt

Même les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté bénéficiant du maintien de salaire à 100 %, ne gardent pas leurs primes.

L'activité partielle donne droit à 84 % du salaire net (sans les primes), le smic net au minimum. S'arrêter de venir travailler est nécessaire mais en ce moment mais cela signifie des centaines d'euros en moins sur la paie et même rien pour certains intérimaires.

En cas d'arrêt de travail, il faudrait imposer le maintien intégral des revenus pour tous les salariés quelques soient leur contrat et leur ancienneté. A Cosmeva, seule la production du gel hydroalcoolique est acceptable et seulement avec le maximum de mesures préventives. Pour empêcher la propagation du coronavirus à Cosmeva, il faut appliquer le plus sérieusement possible les gestes barrières

La direction a affiché les recommandations basiques du gouvernement, elle a réorganisé les horaires pour limiter les croisements. C'est tout et ce n'est pas suffisant.

La direction n'a mis aucun moyen exceptionnel pour organiser au mieux la prévention.

Les gestes barrières sont inhabituels et doivent être pensés en fonction des situations précises.

Le patron a décidé de nous faire prendre des risques en maintenant l'activité, qu'il fasse l'effort d'expliquer de manière détaillée les mesures préventives à appliquer dans les différentes conditions de travail de l'usine, dans les bureaux, dans les différents ateliers, pour les chefs et techniciens obligés à des déplacements permanents.

Dès la semaine dernière, au préalable à tout maintient de l'activité mais aussi à chaques prises de postes, l'ensemble des gestes de prévention devraient être rappelés. Il s'agit d'une question de vie et de mort pour ceux qui pourraient être contaminés.

La vigilance sur l'application de ces gestes devrait être la priorité absolue.

La situation est grave mais comme d'habitude, la sécurité est pris à la légère.

Soyons plus responsable que nos responsables : la prévention avant la production.

- Eloignement de un mètre minimum.
- Lavage des mains ou gel après toute circulation dans l'usine.
- Désinfection de son poste de travail avant de commencer le travail.
- Un seul salarié par poste de travail ou bien recommencer la désinfection.
- Ne pas se toucher le visage, surtout si les mains ne sont pas encore lavées.
- Aération des locaux surtout ceux utilisés à plusieurs.
- Eviter de toucher les surfaces utilisées en commun.

Le droit de retrait

Le Code du travail donne le droit de refuser de travailler au salarié pensant qu'il risque un danger grave et imminent.

D'un autre coté, les directions d'entreprise peuvent prétendre que le droit de retrait est utilisé abusivement. En ce cas, le patron peut ne pas payer le salaire du pendant l'exercice du droit de retrait, il peut même sanctionner le salarié.

En justice, les juges étudieraient l'efficacité des mesures préventives prises par le patron.

Si un salarié de Cosmeva est contaminé et si la direction ne prend aucune mesure pour déterminer qui dans l'entreprise aurait pût être contaminé en fonction du poste de travail de ce salarié et du nombre de collègues qu'il a cotoyé, en vue de placer ces personnes en « quatorzaine » à leur tour. Le maintien dans l'entreprise de ces collègues possiblement infectés rendrait le risque bien plus important. On rentrerait dans les conditions d'un droit de retrait.

La décision de maintenir la production cosmétique est irresponsable. L'intérêt de la population est que seule l'activité économique essentielle continue. La fermeture de l'entreprise par notre retrait collectif serait d'intérêt général.